Unsa – ASF

Adhérente à l'UNSA Transport

Olivier THIBAUD
Dsc Unsa-Asf
District Centre Atlantique
Centre d'entretien de Saintes
BP 50535
17119 SAINTES CEDEX

Madame Josiane COSTANTINO
Directrice des Ressources Humaines
Autoroutes du Sud de la France
74, allée de Beauport
CS 90304
84278 VEDENE Cedex

Saintes, le 15 juillet 2015

Objet : grève les 31 juillet, 1er et 2 août 2015.

Madame la Directrice des Ressources Humaines,

Conformément aux articles L.2511-1, L.2512-2 et suivants du Code du travail, nous vous informons que l'organisation syndicale UNSA-ASF prévoit un mouvement de grève pour l'ensemble des salariés de l'entreprise **du vendredi 31 juillet 2015 au dimanche 2 août 2015.**

Les revendications des salariés ASF sont les suivantes :

- le remplacement systématique des salariés partis, que cela se fasse par des recrutements externes et/ou des mouvements internes, afin qu'aucun des services de l'entreprise, que ce soit à la viabilité, à la sécurité, aux ateliers, chez les administratifs, dans la filière GME, aux PC Cap, au péage, ne se retrouve avec des effectifs insuffisants. Ces situations induisent aujourd'hui des surcharges de travail importantes et des désorganisations dégradant gravement les conditions de travail, et pouvant aller jusqu'à engendrer la mise en risques psychosociaux de certains salariés ;
- la mise en place d'une véritable politique d'emploi sur ASF, avec, entre autres, un rééquilibrage de la pyramide des âges dégradée suite à la politique de l'entreprise et de véritables embauches de jeunes par exemple en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ;
- une véritable négociation autour d'un accord de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) prenant en considération tous les enjeux de l'entreprise ;
- pour les salariés administratifs de l'entreprise, la reconnaissance de leur polyvalence et de l'évolution de leurs métiers ;
- le respect de toutes les dispositions conventionnelles, que ce soit celles issues de la Convention 80 (pour les salariés du péage), de la Convention 37 (pour les salariés de la viabilité), de la Convention relative à l'évolution de la filière Télécom, de la Convention 51 (pour les salariés administratifs), de l'accord triennal relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes du 14/12/2012 ;
- le strict respect de toutes les dispositions du contrat de travail de chaque salarié ;
- l'arrêt des procédures disciplinaires touchant toutes les catégories de personnel de l'entreprise et des méthodes employées dans bon nombre de ces procédures disciplinaires ;
- le rejet de la position dogmatique de l'entreprise quant à la saisonnalité de son activité, soit zéro saisonnier dans tous les services ;
- pour tous les salariés de l'entreprise, quel que soit leur filière, le retour et/ou le maintien de 3 semaines complètes minimum de congés estivaux, ainsi que la suppression des « périodes blanches » estivales, où il n'est pas possible pour les salariés d'obtenir des jours de congés ;
- le maintien dans l'emploi au péage des superviseurs et la remise en place des tableaux de contrôle optiques (TCO) partout où ils ont été supprimés ainsi que le maintien définitif de ceux encore en place ;
- le maintien de l'ensemble des PC CAP sécurité dans toutes les Directions régionales conformément à la Convention d'entreprise relative à l'évolution de la filière Télécom gérant la filière ES, et ses avenants ;
- l'arrêt des sollicitations incessantes et débridées de volontariat auprès de salariés déjà très anxieux quant à leur avenir professionnel.

Afin de couvrir tous les postes, ce mouvement de grève débutera **le jeudi 30 juillet 2015 à 20h** pour se terminer **le lundi 3 août 2015 à 8h.**

Reçu en mains propres
le 15/07/2015

Olivier THIBAUD (DSCP),
pour Unsa-ASF